

**GAZIFÈRE INC.**  
**SUIVI DE LA DÉCISION D-2014-204 – SUIVI RELATIF À LA PROBLÉMATIQUE DES**  
**ERREURS DE MESURAGE CHEZ UN CLIENT À GRAND DÉBIT**  
**FERMETURE DES LIVRES 2014**

1 Dans la décision D-2014-204, la Régie demandait à Gazifère de maintenir le suivi relatif à la  
2 problématique des erreurs de mesurage (compteur) chez le client à grand débit qu'elle a identifié.  
3 Gazifère a continué d'investiguer la situation durant la dernière année et a pris la décision d'installer un  
4 deuxième compteur chez ce client. Ce deuxième compteur a pour objectif de mesurer les retraits de gaz  
5 naturel de petits volumes lors de la période estivale qui ne sont pas captés par le compteur principal.

6  
7 L'installation de ce second compteur devrait se faire sous peu dans le cadre d'un arrêt de production  
8 planifié chez le client. Selon la planification actuelle, cet arrêt devrait se faire au mois de mai, ce qui  
9 permettrait de mettre en place le second compteur pour la période estivale.

10

11 Tel que requis par la Régie dans la décision D-2014-204, Gazifère déposera un suivi administratif pour  
12 indiquer que les travaux ont été effectués dans les 30 jours suivant leur complétion.